

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 31.03.2023	L'an deux mille vingt-trois Le 13 avril à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE 31.03.2023	<u>Etaient présents :</u> Michel GUIARD, Bernard DELTRUC, Christine CHARPENTIER, Paul DUBRAY, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER, Anne-Marie SANSONE, Véronique AUFFRET, David COPIER, Sylvie TOUGNE CABES, Arnaud BESSIERE, François BAVIERE, Jérémy CARON, Nicolas WISNIEWKI, Emmanuel MAES. Formant la majorité du conseil en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	<u>Absents excusés :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI, Arnaud BLIN
PRESENTS 15	<u>Absentes :</u> Laurence VAN DER BEKEN, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH
VOTANTS 17	<u>Pouvoirs :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI à Christine DELTRUC Arnaud BLIN à Paul DUBRAY
	<u>SECRETAIRE :</u> Emmanuelle MAES a été élue secrétaire de séance
Délibération N° 05/23 <u>Objet :</u> AFFECTATION DES RESULTATS Compte administratif 2022 COMMUNE	Monsieur le Maire donne lecture des résultats du Compte Administratif 2022 et propose l'affectation suivante : <u>Fonctionnement :</u> Solde d'exécution : 428 168.47 € Affectation des résultats : - 218 168.47 € compte 002 recettes de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté - 210 000.00 € compte 1068 recettes d'investissement, excédent de fonctionnement <u>Investissement :</u> Solde d'exécution de l'exercice : 205 864.47 € - 205 864.47 € affectés au compte 001, solde d'exécution reporté Après lecture et commentaires de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal APPROUVE « l'Affectation des Résultats du Compte Administratif 2022 » à l' UNANIMITÉ . Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 14/04/2023 <p style="text-align: center;"><u>Le Maire :</u> M.GUIARD</p>